



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2015 N°18  
4 MAI 2015

- Décision du 30 avril 2015 portant délégation de signature aux directeurs territoriaux	P 2
- Décisions du 30 avril 2015 portant délégation de signature	
* hygiène et sécurité (chantiers)	P 3
* mesures temporaires	P 6
* chômages	P 9
<b>DT Bassin de la Seine</b>	

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**DECISION DU 30 AVRIL 2015  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX DIRECTEURS TERRITORIAUX**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 13 mars 2015 modifiant la délibération du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014, du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature, à Mme Monique Novat, directrice territoriale Rhône Saône,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Alain Monteil, directeur territorial Bassin de la Seine,

Vu la décision du 16 juin 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Patrick Butte, directeur territorial du Sud Ouest,

Vu la décision du 10 septembre 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Frédéric Lasfargues, directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu la décision du 14 janvier 2015 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Guy Rouas, directeur territorial de Strasbourg,

Vu la décision du 4 février 2015 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. David Mazoyer, directeur territorial Nord-Est par interim

Vu la décision du 27 février 2015, portant délégation de signature à Mme Isabelle Matykowski, directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais par interim,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le r de l'article 1 des décisions de délégation susvisées est ainsi remplacé :

«- r- prendre toute décision ou mesure dans le cadre du règlement général de police de la navigation intérieure notamment, délivrer les autorisations spéciales de transport d'un établissement ou d'un matériel flottant ne répondant pas aux caractéristiques d'une section d'eau intérieure dans les conditions de l'article R 4241-37 du code des transports ainsi que les autorisations exceptionnelles de stationnement dans les garages d'écluses en vertu de l'article A 4241-54-9 dudit code. »

**Article 2**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 30 avril 2015

Le directeur général  
Signé  
Marc Papinutti

**DECISION DU 30 AVRIL 2015**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. ALAIN MONTEIL, DIRECTEUR TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEINE**  
**EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE (chantiers)**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L 4121-1 et suivants, et les articles R 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 29 décembre 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Alain Monteil, directeur territorial bassin de la Seine, en matière d'hygiène et de sécurité (chantiers),

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Monteil, directeur territorial bassin de la Seine, et à MM. Patrice Chamailard et Daniel Bascoul, directeurs adjoints, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et décisions relatifs à la sécurité conformément à la réglementation en la matière, concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, à savoir :

- les chantiers réalisés exclusivement en régie,
- les chantiers réalisés par une ou plusieurs entreprises extérieures avec ou sans régie,
- les chantiers de bâtiment ou de génie civil clos et indépendant avec ou sans régie,
- les chantiers pour lesquels VNF n'est ni maître d'ouvrage ni entreprise utilisatrice,
- les opérations de chargement ou déchargement avec ou sans régie.

La liste non exhaustive de ces actes comprend les plans de prévention en régie, les plans de prévention, les plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et les protocoles de sécurité.

**Article 2**

Délégation est donnée aux personnes désignées en annexe 1 pour signer tous actes et décisions visés à l'article 1 de la présente décision dans le respect de la réglementation et des instructions internes.

**Article 3**

La décision du 29 décembre 2014, susvisée, est abrogée.

**Article 4**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 30 avril 2015

Le directeur général  
Signé

Marc PAPINUTTI

## ANNEXE 1

M. Rémy PIEDVACHE	Chef de la mission Qualité sécurité management
Mme Hélène VILLEMANT	Adjointe au chef de la MQSM
M. Thierry DURIEUX	Secrétaire général
Mme Florence DERUMIGNY	Adjointe au secrétaire général
M. Fabrice DALY	Chef du service de gestion de la voie d'eau
Mme Nathalie MACE	Chef du service études et grands travaux
Mme Caroline PAWLUK	Adjointe à la chef du service études et grands travaux
M. Frédéric ARNOLD	Chef de l'Unité Territoriale Seine Amont
M. Frédéric GRENOT	Adjoint au chef de l'UTI Seine-Amont
Mme Soraya OQUAB	Chef du bureau Etudes Techniques
M. Mathias RACHET	Chef Subdivision Exploitation et Entretien
M. Olivier MONTFORT	Adjoint au chef Subdivision Exploitation et Entretien
M. Gilles GUILLERMIN	Adjoint au chef Maintenance
M. Thierry PICOT	Adjoint au chef Maintenance
M. Patrick FENOLL	Adjoint au chef Maintenance
M. Thierry PERREZ	Chef de l'Unité Territoriale Yonne
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au chef de l'UTI Yonne
M. Jean SERRIER	Adjoint au chef de l'UTI Yonne
M. Marc DUPLANT	Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation
M. Julien ARCHAMBAULT	Chef de la subdivision Maintenance
Mme Virginie HONNONS	Adjointe au chef de l'Unité Territoriale Marne
M. Thierry GIVRY	Adjoint au chef du bureau affaires générales et domaniales
M. Alain BERLIERE	Chef de la subdivision Maintenance
M. Frédéric SANNIE	Adjoint au chef de la subdivision Exploitation
M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'Unité Territoriale Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
M. Olivier CROS	Adjoint au chef de l'Unité Territoriale Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
M. Vincent TRITON	Chef du bureau des affaires générales
M. François-Xavier PAYER	Chef du bureau Etudes et travaux
Mme Mélanie HOUDELETTE	Adjointe au chef du bureau Etudes et travaux
M. Didier DEBRABANT	Chef de la subdivision Maintenance
M. Arnaud VOIRET	Adjoint au chef de la subdivision Maintenance
Mme Corinne BIETH	Chef de la subdivision Exploitation
M. Michel CARDOT	Adjoint au chef de la subdivision Exploitation
M. Eric VACHET	Chef de l'Unité Territoriale Seine-Nord
M. Julien LEROY	Adjoint au chef de l'UTI Seine-nord
M. Philippe MOREL	Chef du bureau des Affaires générales

Mme Sylvie DELBASSE

M. Arnaud DEVEYER  
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX  
Mme Brigitte BOYER  
M. Yannick LAISIS

M. Nicolas PICHON  
M. Jacques CASSARD  
M. Johnny GONCALVES

M. Jérôme MEYER  
M. Remi CORGET  
Mme Nadia LAKIC  
M. Olivier SIGAULT  
Mme Isabelle KERSON  
M. Jean-Michel BAMBUCK-PISTOL  
Mme Raphaëla RODRIGUES  
M. Laurent NIQUET

Chef du bureau de la programmation Prévention  
et patrimoine

Adjoint au chef de subdivision exploitation  
Chef de la subdivision Maintenance  
Chef du bureau Etudes et Travaux  
Adjoint au chef du bureau Etudes et Travaux

Chef de l'Unité Territoriale Loire  
Adjoint au Chef de l'Unité Territoriale Loire  
Chef du pôle Exploitation en charge de la sécurité  
et de la prévention

Chef de l'Unité Territoriale Boucles de Seine  
Adjoint au chef de l'UTI  
Chef du bureau des affaires générales pi  
Chef du bureau Etudes et Travaux  
Adjointe au chef du bureau Etudes et Travaux  
Chef de la subdivision Maintenance  
Chef au chef de la subdivision Maintenance  
Chef au chef de la subdivision Exploitation

**DECISION DU 30 AVRIL 2015**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. ALAIN MONTEIL, DIRECTEUR TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEINE**  
**-Mesures temporaires-**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,  
Vu la décision du 29 décembre 2014 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à M. Alain Monteil, directeur territorial Bassin de la Seine, en matière de mesures temporaires,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sur le territoire de la direction territoriale du bassin de la Seine, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

M. Alain MONTEIL	Directeur de la Direction Territoriale Bassin de la Seine
M. Daniel BASCOUL	Directeur Adjoint de la Direction Territoriale Bassin de la Seine
M. Patrice CHAMAILLARD	Directeur adjoint de la Direction Territoriale Bassin de la Seine
Mme Nathalie MACE	Chef du Service études et grands travaux (SEGT)
Mme Caroline SIMON-PAWLUK	Adjointe au chef du Service études et grands travaux (SEGT)
M. Thierry DURIEUX	Secrétaire Général (SG)
Mme Florence DERUMIGNY	Adjointe au secrétaire général
M. Fabrice DALY	Chef du Service gestion de la voie d'eau (SGVE)
M. Jérôme MEYER	Chef de l'UTI Boucles de la Seine
M. François DROIN	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Boucles de la Seine

M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Olivier CROS	Adjoint au Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
Mme Corinne BIETH	Chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Michel CARDOT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Nicolas PICHON	Chef de l'UTI Loire
M. Jacques CASSARD	Adjoint au chef de l'UTI Loire
M. Johnny CONCALVES	Chef pôle exploitation au sein de l'UTI Loire
Mme Virginie HONNONS	Chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne
M. Frédéric SANNIE	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne
M. Frédéric ARNOLD	Chef de l'UTI Seine-Amont
Mme Sandrine MICHOT	Chef pôle gestion du domaine public fluvial à l'UTI Seine-Amont
M. Hervé WILMORT	Chargé des relations usagers et de la police de la navigation au sein de l'UTI Seine-Amont
M. Mathias RACHET	Chef de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont
M. Olivier MONFORT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont
M. Éric VACHET	Chef de l'UTI Seine-Nord
M. Julien LEROY	Adjoint au chef de l'UTI Seine-Nord et chef de la subdivision exploitation
M. Arnaud DEVEYER	Adjoint au chef de la subdivision exploitation
M. Thierry PEREZ	Chef de l'UTI Yonne
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au chef de l'UTI Yonne
M. Jean SERRIER	Adjoint au chef de l'UTI Yonne et chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Yonne
M. Marc DUPLANT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation et chef de la subdivision Yonne aval au sein de l'UTI Yonne
M. Julien ARCHAMBAULT	Chef de la subdivision maintenance au sein de l'UTI Yonne

## **Article 2**

La décision du 29 décembre 2014, susvisée, est abrogée.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 30 avril 2015

Le directeur général  
Signé  
Marc Papinutti

**DECISION DU 30 AVRIL 2015**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. ALAIN MONTEIL, DIRECTEUR TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEINE**  
**-Chômages-**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,  
Vu la décision du 29 décembre 2014 du directeur général portant délégation de signature à M. Alain Monteil, directeur territorial Bassin de la Seine, en matière de chômages,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sur le territoire de la direction territoriale du bassin de la Seine, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Marc Papinutti, directeur général,

1- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongement ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- Prendre toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...);

- Prendre des décisions d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

M. Alain MONTEIL	Directeur de la Direction Territoriale Bassin de la Seine
M. Daniel BASCOUL	Directeur Adjoint de la Direction Territoriale Bassin de la Seine
M. Patrice CHAMAILLARD	Directeur adjoint de la Direction Territoriale Bassin de la Seine
Mme Nathalie MACE Mme Caroline SIMON-PAWLUK	Chef du Service études et grands travaux (SEGT) Adjointe au chef du Service études et grands travaux (SEGT)
M. Thierry DURIEUX Mme Florence DERUMIGNY	Secrétaire Général (SG) Adjointe au secrétaire général
M. Fabrice DALY	Chef du Service gestion de la voie d'eau (SGVE)

M. Jérôme MEYER	Chef de l'UTI Boucles de la Seine
M. François DROIN	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Boucles de la Seine
M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Olivier CROS	Adjoint au Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
Mme Corinne BIETH	Chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Michel CARDOT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Nicolas PICHON	Chef de l'UTI Loire
M. Jacques CASSARD	Adjoint au chef de l'UTI Loire
M. Johnny CONCALVES	Chef pôle exploitation au sein de l'UTI Loire
Mme Virginie HONNONS	Chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne
M. Frédéric SANNIE	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne
M. Frédéric ARNOLD	Chef de l'UTI Seine-Amont
Mme Sandrine MICHOT	Chef pôle gestion du domaine public fluvial à l'UTI Seine-Amont
M. Hervé WILMORT	Chargé des relations usagers et de la police de la navigation au sein de l'UTI Seine-Amont
M. Mathias RACHET	Chef de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont
M. Olivier MONFORT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont
M. Éric VACHET	Chef de l'UTI Seine-Nord
M. Julien LEROY	Adjoint au chef de l'UTI Seine-Nord et chef de la subdivision exploitation
M. Arnaud DEVEYER	Adjoint au chef de la subdivision exploitation
M. Thierry PEREZ	Chef de l'UTI Yonne
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au chef de l'UTI Yonne
M. Jean SERRIER	Adjoint au chef de l'UTI Yonne et chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Yonne
M. Marc DUPLANT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation et chef de la subdivision Yonne aval au sein de l'UTI Yonne
M. Julien ARCHAMBAULT	Chef de la subdivision maintenance au sein de l'UTI Yonne

## **Article 2**

La décision du 29 décembre 2014, susvisée, est abrogée.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 30 avril 2015

Le directeur général

Signé

Marc Papinutti